

# COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

## ARRETE DU MAIRE

### RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de la société GP Traçage service située au 164, rue Jacques Talmant – ZAL d'Etienfort 62830 SAMER afin d'effectuer des travaux de traçage et de signalisation horizontale et verticale.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la circulation routière lors de la réalisation de ces travaux,
- Considérant la dangerosité aux carrefours et aux intersections des voies départementales et communales,
- Considérant le flux routier important empruntant les départementales traversant le village,
- Considérant la nécessité de modifier la signalisation verticale et horizontale

### ARRETONS :

**ARTICLE 1** : La circulation routière subira des restrictions au niveau de :

- Intersection route de Nempont/rue de la Futaie
- Intersection route de Colline/Impasse de la marée
- Route de Colline/rue de la Mairie
- Carrefour rue de la Mairie/rue de Nempont/rue de Berck
- Intersection rue de Tigny/rue des Ecoles

à Conchil-le-Temple à partir du vendredi 16 octobre 2025 au vendredi 24 octobre 2025.

**ARTICLE 2** : Ces restrictions consisteront en :

- **Circulation en demi-chaussée alternée manuellement**
- **Vitesse limitée à 30km/h**
- **Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds aux abords des travaux**

**ARTICLE 3** : La société GP Traçage service sera chargée de l'application de ces restrictions de circulation et de la pose des panneaux routiers réglementaires pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, à la Maison Départementale Infrastructure du Montreuillois, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à la société GP Traçage service, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 16 octobre 2025

Le Maire,

Daniel DUBOIS

